

POLITIQUE D'ACQUISITION DES SERVICES PROFESSIONNELS

1. BUT

Le but de cette politique est de fixer les règles devant régir l'acquisition des services de professionnels.

2. CHAMPS D'APPLICATION

2.1 La politique s'applique aux services professionnels suivants :


- avocat ;
- notaire ;
- architecte ;
- ingénieur ;
- arpenteur-géomètre ;
- huissier ;
- vérificateur externe.

2.2 La politique ne s'applique pas aux contrats régis par l'instruction ministérielle sur les contrats de services professionnels pour la construction des immeubles des commissions scolaires.

2.3 La politique ne s'applique pas à l'engagement de professionnels régis par la convention collective du personnel professionnel en vigueur à la commission scolaire.

3. PRINCIPES

- La politique favorise, dans la mesure du possible, l'acquisition des services de professionnels établis sur le territoire de la commission scolaire, dans une perspective de contribution au développement régional.
- La politique s'inscrit dans les orientations générales de la Commission scolaire des Affluents qui favorisent la décentralisation, la responsabilisation, l'imputabilité, la simplicité administrative et la reddition de compte (les suivis et les contrôles).
- La politique favorise la recherche du meilleur service professionnel en tenant compte de différents facteurs, notamment l'expérience, la spécialisation, le délai de service.
- La politique favorise une distribution équitable des mandats et des honoraires entre les professionnels du territoire dont les services sont retenus par la commission.

 RECUEIL DE GESTION	SECTION Direction générale	Mise à jour le 19 mai 2009 EX09-0173
	POL • DG • 001	Page 1 de 6

- La politique interdit toute forme de remise personnelle d'un professionnel en faveur d'un commissaire ou d'un employé en vue d'obtenir un contrat ou tout autre avantage de la commission scolaire.

4. DÉFINITIONS

4.1 PROFESSIONNEL

Tout professionnel visé à l'article 2.1 exerçant ses activités seul, en société ou au sein d'une entreprise de services professionnels.

4.2 PLACE D'AFFAIRES

- Une place d'affaires se dit d'un immeuble utilisé en tout ou en partie à des fins commerciales, inscrit comme tel au rôle d'évaluation municipal et assujéti à la taxe foncière pour immeubles non résidentiels.
- Le professionnel et son personnel y exercent de façon régulière les activités reliées à la réalisation des mandats qui lui sont confiés.
- La place d'affaires doit être accessible durant les heures normales de bureau.

5. RESPONSABILITÉS ET MODALITÉS

Les modalités ainsi que les responsabilités varient selon le type de services professionnels requis.

5.1 AVOCATS


5.1.1 Annuellement, le directeur général soumet au Comité exécutif, pour fins de validation, une liste des avocats susceptibles de répondre aux différents besoins de la commission scolaire.

5.1.2 À partir de la liste approuvée par le Comité exécutif, lorsqu'il y a lieu, le directeur général désigne l'avocat jugé le plus susceptible d'offrir le meilleur service en fonction de la nature du dossier.

5.2 NOTAIRES

5.2.1 Annuellement, le Comité exécutif identifie quatre (4) notaires ayant place d'affaires sur le territoire de la commission scolaire.

5.2.2 Par la suite, le directeur général, lorsqu'il y a lieu, confie des dossiers à ces professionnels en tenant compte d'un souci d'équilibre entre les quatre (4) notaires identifiés et en tenant compte également, lorsque pertinent, de l'historique du dossier.

<p>Mise à jour le 19 mai 2009 EX09-0173</p>	<p>SECTION Direction générale</p>	 <p>RECUEIL DE GESTION</p>
<p>Page 2 de 6</p>	<p>POL • DG • 001</p>	

5.3 VÉRIFICATEUR EXTERNE

5.3.1 Au terme de l'entente liant un vérificateur externe à la Commission scolaire des Affluents, le Conseil des commissaires autorise le lancement d'appels d'offres auprès des firmes de vérificateurs externes ayant place d'affaires sur le territoire de la Commission scolaire des Affluents et détermine la durée du prochain mandat.

5.3.2 Les offres de services sont analysées par le Comité exécutif.

5.3.3 À la suite de l'analyse, le Comité exécutif décide de la désignation du vérificateur externe et en informe le Conseil des commissaires.

5.4 ARCHITECTES ET INGÉNIEURS

5.4.1 Annuellement, le Comité exécutif procède à l'identification de tous les professionnels de cette catégorie qui ont leur place d'affaires sur le territoire de la Commission scolaire des Affluents.

5.4.2 Le directeur général confie les différents travaux d'architecture et d'ingénierie, à l'exception de ceux reliés aux constructions et agrandissements dont les travaux sont financés par une allocation spécifique du ministère de l'Éducation.

5.4.3 Les mandats doivent être distribués entre les firmes identifiées en tenant compte des éléments suivants :


- Les créations d'opportunités pour toutes les firmes de faire connaître la qualité de leur travail.
- Une distribution juste entre les firmes concernées.
- Les expertises spécifiques de certaines firmes en tenant compte de l'expérience du chargé de projet, de la qualité de l'équipe proposée, de la compétence de gestion, de la capacité de relève.
- L'évaluation des services rendus.

5.5 ARPENTEURS-GÉOMÈTRES

5.5.1 Annuellement, le Comité exécutif identifie quatre (4) bureaux d'arpenteurs-géomètres ayant leur place d'affaires sur le territoire de la Commission scolaire des Affluents.

5.5.2 Le directeur général assume ensuite la distribution des mandats entre ces quatre (4) bureaux.

5.5.3 Les mandats doivent être distribués en tenant compte d'un souci d'équité dans le partage, et lorsqu'il y a lieu, d'une cohérence de suivi.

 RECUEIL DE GESTION	SECTION Direction générale	Mise à jour le 19 mai 2009 EX09-0173
	POL • DG • 001	Page 3 de 6

5.6 HUISSIERS

- 5.6.1 Le Comité exécutif sollicite aux trois ans auprès de tous les huissiers ayant une place d'affaires sur le territoire de la Commission scolaire des Affluents une offre de service.
- 5.6.2 Les offres de services sont analysées par le Comité exécutif qui procède à l'identification du ou des huissiers aptes à dispenser des services à la commission scolaire.
- 5.6.3 Lorsque les services d'un huissier sont requis, le directeur général désigne, à partir de la liste approuvée par le Comité exécutif, le ou les huissiers jugé(s) le(s) plus susceptible(s) d'offrir le meilleur service en fonction des besoins de la commission scolaire.


6. ÉVALUATION

Le Comité exécutif est informé annuellement de l'évaluation des services rendus par les professionnels ayant dispensé des services à la commission scolaire et il en tient compte dans l'établissement de la liste des professionnels pour l'année scolaire suivante.

7. SUIVI DE CETTE POLITIQUE

La responsabilité du suivi de cette politique appartient au directeur général. Celui-ci peut, lorsqu'il le juge opportun, déléguer à un directeur de service la responsabilité d'assurer le suivi d'une partie de cette politique; il en demeure toutefois le responsable ultime.

Annuellement, le directeur général soumet au Conseil des commissaires un rapport complet des différents mandats confiés à des professionnels dans le cadre de cette politique.

Mise à jour le 19 mai 2009 EX09-0173	SECTION Direction générale	 RECUEIL DE GESTION
Page 4 de 6	POL • DG • 001	


LISTE DES PROFESSIONNELS RETENUS, PAR SPÉCIALITÉ

ARCHITECTES 2009-2010			
Ville	Firme	Adresse	No. Fournisseur
Repentigny	Bergeron Thouin architectes	275B, rue Paradis, bureau 200 Repentigny	385
Repentigny	Luc Desmarchais, architecte	808, rue Sardaigne Repentigny	233660
L'Assomption	Mireille Asselin, architecte	622, boul. l'Ange-Gardien L'Assomption	253317
Terrebonne	Bergeron, Bouthiller, architectes	1011, rue Saint-Louis, Terrebonne	13126

INGÉNIEURS EN STRUCTURE ET/OU AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS 2009-2010			
Ville	Firme	Adresse	No. Fournisseur
Repentigny	CLA Experts-Conseils	629, rue Notre-Dame Repentigny	119810
Repentigny	Leroux, Beaudoin, Hurens et associés	304, rue Notre-Dame Le Gardeur 110, boul. Crémazie Montréal	4008 3488
Repentigny	Dubé Beaudry et associés	535, rue Notre-Dame Repentigny	261175
Terrebonne	Dessau	3461, boul. de La Pinière Terrebonne	13788

INGÉNIEURS EN MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ 2009-2010			
Ville	Firme	Adresse	No. Fournisseur
Repentigny	Leroux, Beaudoin, Hurens et associés	304, rue Notre-Dame Le Gardeur 110, boul. Crémazie Montréal	4008 3488
Repentigny	Charland Dubé Robillard	535, rue Notre-Dame Repentigny	7190
Terrebonne	Dessau	3461, boul. de La Pinière Terrebonne	13788
Terrebonne	Nacev consultants inc.	835 Montée Masson, bureau 201 Terrebonne	12630
Terrebonne	Cohésion Totale inc.	1698, Chemin Gascon Terrebonne	15593

INGÉNIEURS LABORATOIRES D'ANALYSES ET D'ESSAIS 2009-2010			
Ville	Firme	Adresse	No. Fournisseur
Repentigny	Solmatech inc.	97, rue de la Couronne Le Gardeur	262487
Terrebonne	LVM Technisol	3461, boul. de La Pinière Terrebonne	15485

 RECUEIL DE GESTION	SECTION	Mise à jour le 19 mai 2009 EX09-0173
	Direction générale	Page 5 de 6
	POL • DG • 001	


ARPENTEURS-GÉOMÈTRES 2009-2010			
Ville	Firme	Adresse	No. Fournisseur
Lachenaie	Meunier Fournier Bernard	940, montée Masson Lachenaie 2956, chemin Ste-Marie Mascouche	273641
Mascouche	Pierre Lacas	2425, chemin Ste-Marie Mascouche	3073
Repentigny	Chaurette & Associés	561, rue Notre-Dame Repentigny	117126
Repentigny	Labre & Associés	581, rue Notre-Dame Repentigny	203158

Généralement, le choix de l'arpenteur-géomètre correspond au choix du payeur (ville ou acheteur)

NOTAIRES 2009-2010			
Ville	Firme	Adresse	No. Fournisseur
Repentigny	Gilles Durand	110, rue Cherrier Repentigny	
Repentigny	Hébert Raymond Lafond	10, boul. Brien Repentigny	269337
Mascouche	Chantale Cayer	2942, rue Dupras Mascouche	
Terrebonne	Robert Gravel	145, rue St-André Terrebonne	273634

Généralement, le choix du notaire correspond au choix du payeur (ville ou acheteur)

AVISEURS LÉGAUX 2009-2010			
Ville	Firme	Adresse	No. Fournisseur
Montréal	Langlois, Kronström, Desjardins Me René Paquette	1002, rue Sherbrooke Ouest 28e étage Montréal H3A 3L6	5465
Laval	Deveau Lavoie Bourgeois Lalande et Associés Inc. Me Jean-François Gagné Me Mario Lavoie	2540, boul. Daniel-Johnson Bureau 400 Laval H7T 2S3	273003
Sainte-Foy Montréal	Morency, société d'avocats Me Pierre Bégin	3075, Chemin des Quatre-Bourgeois Bureau 400 Sainte-Foy G1W 4X5 500, rue Sherbrooke ouest, bur 950 Montréal H3A 3C6	273855
Repentigny	Goyette, Simard, LeBail, avocats Me Jean-Philippe Simard	215, rue Notre-Dame, suite 100 Repentigny J6A 2R4	

Mise à jour le 19 mai 2009 EX09-0173	SECTION Direction générale		RECUEIL DE GESTION
Page 6 de 6	POL • DG • 001		